

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Promesse de versement du solde
de taxe d'apprentissage

VOTRE ENTREPRISE

Siret :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Contact :

NAF :

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2023

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22- 23-24-25-26-27-28-29-30	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24- 25-26-27-28-29-30-31	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22- 23-24-25-26-27-28-29-30	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24- 25-26-27-28-29-30-31	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24- 25-26-27-28-29-30-31	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12- 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22- 23-24-25-26-27-28-29-30
Avril 2023 Déclaration en DSN du solde de la taxe d'apprentissage (13%) sur masse salariale 2022	5 ou 15 mai 2023 Collecte par l'URSSAF ou la MSA du solde de la taxe d'apprentissage	Du 25 mai au 07 septembre 2023 Accès à la plateforme  pour les employeurs assujettis afin de préciser leurs souhaits de reversement			
Le solde de la taxe d'apprentissage, collecté par l'URSSAF ou la MSA, sera transféré à la Caisse de Dépôts et Consignations qui reversera ensuite les fonds aux organismes habilités.					

VOTRE VERSEMENT

Au bénéfice de :
Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France
82, rue de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Montant :

Fait à : , le / /2023

Ce bordereau est à retourner
par mail à l'adresse suivante :
clubta@compagnons-du-devoir.com

UNE QUESTION ?
NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE :
0800 94 66 99 (Appel gratuit depuis un poste fixe.)